



FORMATION CONTINUE 2021

CYCLE DROIT DE LA CONSTRUCTION

VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL

SESSION I

**L'EXPERTISE EN CONSTRUCTION ET
PARTICULARITES**

**Mardi 16 novembre
14h00 à 18h00**

Yves BADUEL
Ingénieur en Génie Civil Bâtiment et Travaux Publics
Expert près la Cour d'Appel de TOULOUSE
et la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX
Secrétaire Général de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel de
TOULOUSE

120€ la séance
90€ / - 2 ans

En présentiel, à EDASOP, 35 C bd des Récollets, Toulouse

En visioconférence, Via ZOOM

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître la mission de l'expert
- Approcher le déroulement d'une expertise judiciaire
- Connaître les obligations et possibilités de l'expert judiciaire
- Connaître le rapport de l'expert judiciaire
- Connaître l'expertise en procédure civile et en procédure administrative

Pré requis :

Être Avocat.

Programme :

- Les points généralement retrouvés dans les missions d'expertise
- Développement des diverses phases d'une expertise judiciaire
- Les obligations et possibilités de l'expert judiciaire
- Le contenu du rapport de l'expert judiciaire. Comment sont pris en compte les principes réparatoires remis par l'expert ?
- Les désordres de deuxième génération
- Les principales différences entre l'expertise en procédure civile et celle en procédure administrative

Moyens pédagogiques :

Pédagogie active

Apports théoriques

Etudes de cas pratiques

Echanges

Remise d'un support pédagogique avant la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Enquête de satisfaction.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les apprenants optant pour la formation via zoom : le lien est adressé par l'EDASOP par mail au plus tard la veille de la formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Référente handicap

- Mme Stéphanie de BALORRE: s.debalorre@edasop.fr - [05 61 53 58 52](tel:0561535852)